

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2019  
Séance du 28 mai 2019**

**N° 02**

**Objet : Acquisition immeuble 68  
Boulevard GASSENDI Digne-  
les-Bains  
Bâtiment destiné à l'accueil du  
siège et des services**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoît, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno

**Était suppléé :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

**Étaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine  
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

**Étaient excusés :**

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération est confrontée à la limitation de ses capacités d'accueil de ses services d'appui, notamment rue Klein et avenue François Cuzin à Digne les Bains. Souhaitant regrouper les équipes afin de favoriser les synergies, elle entend privilégier une implantation dignoise garante de cohérence et de dynamisme urbain.

Des recherches ayant été entreprises, plusieurs lieux ont été visités ne répondant toutefois ni aux capacités requises ni aux commodités d'accès. La mise en vente par le Département de l'immeuble sis 68 Boulevard Gassendi apparaît comme une opportunité sérieuse. Ce bâtiment permettrait d'accueillir une large part des services en centre-ville.

Cet ensemble nécessitera cependant des travaux de rénovation et de mise aux normes.

Provence Alpes Agglomération a proposé au Département l'acquisition au prix de 280.000,00 €uros. Le Département ayant répondu favorablement à cette proposition en date du 21 mars 2019, il est toutefois imposé le rajout de frais liés à un mandat exclusif attribué au site d'enchères en lignes « Agorastore ». La commission d'Agorastore s'élevant à 6,5 % HT soit 7,8 % TTC de la proposition de 280.000,00 €, ce qui porterait l'acquisition à 301.840,00 €.

Il vous est demandé :

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI 1<sup>er</sup> Vice-Président,

- A engager la procédure d'acquisition de l'immeuble 68 Boulevard Gassendi à Digne les Bains,
- A signer tous documents et tous actes relatifs à ces acquisitions.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A la majorité pour 2 votes contre et une abstention (Madame Geneviève PRIMITERRA ne prend pas part au vote)

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com